



Attentat de Saint-Quentin-Fallavier

Lettre ouverte à Manuel Valls

Samedi 27 juin 2015

Monsieur le Premier Ministre,

L'attentat de Saint-Quentin-Fallavier constitue une première à double titre, d'une part dans son scénario macabre mais aussi parce qu'il vise pour la première fois un site industriel que l'on pourrait qualifier de presque banal.

Les mesures annoncées en réaction par le Chef de l'Etat ce vendredi après-midi, à savoir la mise en alerte Vigipirate maximum de la région Rhône-Alpes pendant 3 jours, sont certes de nature à rassurer nos concitoyens, mais tous les experts s'accordent à dire que ce type de mesure n'est pas appropriée à ce nouveau mode opératoire terroriste.

C'est en tant que citoyen averti des questions de sûreté sur les sites industriels que je me permets de vous interpeller, Monsieur le Premier Ministre, car il existe des solutions relativement efficaces et qui ont déjà fait leurs preuves sur le terrain pour prévenir et empêcher que de tels scénarios soient rendus accessibles à tous les apprentis terroristes désormais nombreux sur notre territoire.

Votre Administration des Douanes, votre Direction Générale de l'Aviation Civile et votre Direction des Affaires Maritimes ont toutes trois en charge, dans leurs domaines respectifs, la sûreté des sites logistiques portuaires et aéroportuaires dans le but notamment de sécuriser la chaîne logistique internationale.

Ces savoir-faire en matière de sûreté sont reconnus par des certifications internationales et notamment les certifications « Opérateur Economique Agréé », « Agent Habilité Aérien », « Chargeur Connu » et le code ISPS.

Ainsi, un système de badges d'accès soumis à autorisation préfectorale a été mis en place afin de classer en zones à accès restreint tous les sites logistiques sensibles des zones portuaires et aéroportuaires. L'ensemble des entreprises intervenant sur ces sites, y compris les entreprises de livraison, sont soumises à cette procédure. Ce dispositif s'avère extrêmement sécurisant dans la mesure où la législation française ne permet pas aux entreprises privées d'exercer seules des contrôles réellement efficaces lors de leurs recrutements.

En décidant de classer en zone d'accès restreint soumise à habilitation préfectorale tous les sites SEVESO de France, soit un peu plus de 1 200 sites, ou à minima tous les sites SEVESO seuil haut, soit un peu plus de 600 sites, vous n'y réduiriez certes pas à zéro le risque d'attentat, mais vous contribueriez efficacement au renforcement durable de la sécurité de ces installations.

.../...





.../...

Les contraintes administratives et de gestion de cette mesure par vos services et par les entreprises concernées sont loin d'être insurmontables, la preuve en est que tous les acteurs de la logistique portuaire et aéroportuaire ont parfaitement réussi à l'intégrer.

Ne refaisons surtout pas l'histoire mais permettez-moi de conclure, Monsieur le Premier Ministre, en imaginant que dans une telle configuration, peut-être que la demande d'habilitation préfectorale de Monsieur Salhi se serait vu signifier un refus au mois de mars et peut-être aurait-elle pu constituer un signal d'alerte pour nos services de renseignement.

Je ne sais, Monsieur le Premier Ministre, si vous ou vos services auront l'occasion de prêter la moindre attention à cette modeste contribution citoyenne, mais j'en ai ressenti le devoir d'autant plus que j'animais le même jour à la même heure un atelier sûreté sur un autre site SEVESO de la région Rhône-Alpes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes plus respectueuses salutations.

Alain COMTE

A propos de l'auteur

Alain COMTE, directeur associé du cabinet **KiLean**, accompagne depuis 2009 les entreprises industrielles et les prestataires transport et logistique vers la certification OEA (Opérateur Economique Agréé) destinée à sécuriser la chaîne logistique internationale depuis les attentats du 11 septembre 2001. Il a créé la méthodologie 54321 OEA en partenariat avec la fédération de transport TLF et il est l'auteur de « Réussir sa certification OEA », paru aux éditions Celse.

Contact : Alain COMTE +33 (0)6 88 33 73 81 alain.comte@kilean.fr www.kilean.fr

KiLean
l'expertise conseil raisonnable

